

Édition
Juin 2021

Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement Associatif

Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse
des Sports et de l'Engagement Associatif
de la Dordogne



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.



CDMJSEA Dordogne

Maison des sports

46, Rue Kléber

24000 PERIGUEUX

Tél : 05.53.45.51.14

Messagerie :
cdmjs24@free.fr

Rédaction : 07.82.69.60.87

Site national : www.ffmpeg.fr

www.cdmjseadordogne.fr

ISSN 2649-230X (imprimé)

ISSN 2780-3902 (en ligne)



Disparition de Mme Georgie GERY

Cela est avec avec une grande peine et une grande tristesse que nous avons appris la disparition de Madame Georgie GERY ancienne présidente et membre du bureau de la fédération française des médaillés de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif. Tout d'abord et avant tout, Georgie restera pour nous le symbole même du bénévolat et du dévouement.

Impliquée depuis 1951 dans divers sports comme le Judo, le Tennis, le Tennis de Table, l'Équitation, le Tir à l'Arc, le Tir puis dans des associations diverses, telles que le Comité du Festival des jeux du théâtre de SARLAT, l'Association Nationale des membres de l'Ordre National du Mérite, Conseillère municipale de SARLAT chargée des sports, Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports, Comité Départemental Olympique et Sportif. Son engagement associatif lui a tenu tou-

jours à cœur. La diversité de ses pratiques, son engagement bénévole, ses formations, son enthousiasme ses créations de club, son activité exercée sans faille dans toutes les disciplines parfois même simultanément, sera toujours un modèle pour encourager, stimuler toutes et tous les volontaires prêts à s'impliquer dans notre société et plus particulièrement pour notre jeunesse. Son parcours de sportive pratiquante et de dirigeante bénévole est la meilleure illustration de cette vie bien remplie.



Au revoir Georgie !... Voir Page 3

Trottinettes électriques, monoroues

Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards : les nouveaux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), comme les autres usagers, doivent appliquer les règles du code de la route qui garantissent leur sécurité et celle des autres.

Depuis le 25 octobre 2019, le code de la route reconnaît les EDPM comme une nouvelle catégorie de véhicules et en définit le statut. Il fixe notamment leurs caractéristiques techniques, les règles de circulation et de stationnement et précise les sanctions en cas de non-respect de ces règles.

La création d'une réglementation dédiée par le décret du 23 octobre 2019 permet de lutter contre les comportements dangereux observés, de promouvoir une utilisation responsable et plus sûre de ces engins et de retrouver un usage apaisé des trottoirs pour les piétons, et en particulier les plus vulnérables : personnes âgées, enfants, personnes en situation de handicap, etc.

Suite page 2

Trottinettes électriques, monoroues ... (Suite)

Que dit le code de la route ?

Les règles pour les EDPM sont essentiellement les mêmes que celles applicables aux vélos, avec certaines spécificités.

Règles générales

Les conducteurs d'EDPM doivent adopter un comportement prudent, tant pour leur propre sécurité que celle des autres. Comme pour les vélos, il est interdit de conduire sous l'influence de l'alcool ou après usage de stupéfiants.

La conduite d'un EDPM est interdite à toute personne de moins de 12 ans.

Il est interdit d'être à plusieurs sur l'engin : l'usage est exclusivement personnel.

Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible d'émettre du son, ou d'utiliser le téléphone tenu en main.

L'assurance de l'EDPM est obligatoire parce qu'il est considéré comme un véhicule terrestre à moteur par le code des assurances, y compris dans le cas d'un service de location d'EDPM en libre service (free-floating). C'est toujours le propriétaire de l'EDPM qui doit souscrire l'assurance obligatoire.

Il est interdit de circuler sur le trottoir. Sinon l'EDPM doit être tenu à la main.

En agglomération, il est obligatoire de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. A défaut, les EDPM peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.

Hors agglomération, leur circulation n'est autorisée que sur les voies vertes et les pistes cyclables.

Comme pour les vélos, les EDPM ont également la possibilité de se garer sur les trottoirs. Leurs conducteurs sont invités à ne pas gêner la circulation des piétons et d'assurer leur sécurité.

Dérogations

Sous certaines conditions, l'autorité investie du pouvoir de police pourra accorder des dérogations aux règles générales de circulation en :

autorisant la circulation des EDPM sur les trottoirs à condition de respecter l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne pour les piétons ;

autorisant la circulation des EDPM sur certaines routes hors agglomération où la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 80 km/h.

Quels sont les équipements obligatoires ?

En agglomération ou sur les voies vertes et les pistes cyclables, le port du casque n'est pas obligatoire mais fortement recommandé. De nuit, ou de jour par visibilité insuffisante, y compris en agglomération, l'arrêté du 24 juin 2020 précise que les utilisateurs doivent porter un vêtement ou équipement rétro réfléchissant (par exemple, un gilet, un brassard, etc.).

Pour pouvoir circuler sur la voie publique, les engins doivent être bridés à 25km/h.

Les EDPM doivent être équipés :

de feux de position avant et arrière (arrêté du 24 juin 2020) ;

de dispositifs rétro réfléchissants (catadioptrés) ;

d'un système de freinage (arrêté du 21 juillet 2020) et d'un avertisseur sonore (arrêté du 22 juillet 2020).

Sanctions

Si vous ne respectez pas les règles de circulation ou si vous transportez un passager : 35 euros d'amende (2e classe).

Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé ou si vous débridez l'engin : 135 euros d'amende (4e classe).

Si vous roulez avec un engin dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h : 1 500 euros d'amende (5e classe). La nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, si vous ne portez pas un gilet ou un équipement rétro-réfléchissant : 35 euros d'amende (2e classe).

Si vous poussez ou tractez une charge avec votre EDPM ou si vous vous faites remorquer : 35 euros d'amende (2e classe).



Homage à Mme Georgie GERY



Eloge funèbre prononcé par le Pdt MONTAGUT le 26 janvier 2021.

Tout d'abord et avant tout, Georgie restera pour nous le symbole même du bénévolat et du dévouement. Impliquée depuis 1951 dans divers sports comme le Judo, le Tennis, le Tennis de Table, l'Équitation, le Tir à l'Arc, le Tir puis dans des associations diverses, telles que le Comité du Festival des jeux du théâtre de SARLAT, l'Association Nationale des membres de l'ONM, Conseillère Municipale de SARLAT chargée des sports, des Médaillés de la Jeunesse et des Sports, Comité Départemental Olympique et Sportif. Son ADN sportif lui a tenu toujours à cœur. La diversité de ses pratiques, son engagement bénévole, ses formations, son enthousiasme ses créations de club, son activité exercée sans faille dans toutes les disciplines parfois même simultanément, sera toujours un modèle pour encourager, stimuler toutes et tous les volontaires prêts à s'impliquer dans notre société et plus particulièrement pour notre jeunesse. Traduire son parcours de sportive pratiquante et de dirigeante bénévole est une gageure difficile. Je vais essayer de m'y employer. Certain d'en oublier, je vous demande de bien vouloir m'en excuser par avance.

- JUDO : Débute la pratique en 1951 : ceinture noire 2ème Dan en 2005, membre du Collège National des ceintures noires. A noter qu'elle fut la première ceinture noire féminine en Dordogne. Fondatrice des clubs de Judo de Saint Geniès dont elle sera Présidente et enseignante de 1968 à 1975, puis celui de Saint Cyprien dont elle en sera la présidente et enseignante de 1975 à 1995. Elle a assuré le poste de secrétaire générale de la ligue d'aquitaine (1993 à 1996) puis Vice-présidente de la ligue de 1996 à 2000 et membre jusqu'en 2004. Membre de diverses commissions de cette ligue entre autres celle des Récompenses de Ligue. Georgie a occupé plusieurs postes (secrétaire générale, enseignante...) au Comité départemental de Judo. Distinctions fédérales : - Croix de Bronze – Mérite des ceintures noires 1991 - Croix d'Argent – Mérite des ceintures noires 2003.
- TENNIS DE TABLE : Pratiquante de cette discipline, elle est élue au niveau du Comité Départemental de 1981 à 2002, dont elle sera membre, elle deviendra trésorière (3 ans) puis secrétaire (2 ans) et enfin vice-présidente pendant 6 ans de cette structure. Licenciée au club du tennis de table du Sarladais, Présidente de 1989 à 2009 dont elle est Animatrice Technique du Club et arbitre 1er degré.
Distinctions fédérales : - Médaille de Bronze Régionale 1984. - Médaille d'Argent Régionale 1987. - Médaille d'Or Régionale 1994. - Médaille de Bronze Fédérale 2001. - Membre d'honneur de la Ligue d'aquitaine de Tennis de Table.
- TIR A L'ARC : Georgie a pratiqué en compétition de tir à l'arc durant 10 ans. En 1959, elle est à la création de la Compagnie d'Arc de BRIEY (54), puis elle intègrera la Compagnie de STRASBOURG en 1961. Au gré des pérégrinations, sa vie la conduira en Périgord. Elle s'investira au club de SARLAT de 1970 à 1977 avec un intermède au club de TRELISSAC-PERIGUEUX de 1972 à 1974. Passionnée par la pratique, elle reprendra une licence à la Compagnie d'Arc de PERIGUEUX en 2014.
- EQUITATION : Elle adhère au centre Hippique Fournier SARLOVEZE SARLAT et obtiendra son brevet d'aptitude Equestre 1er degré en 1969. Georgie pratique de 1968 à 1970 et sera autorisée de monter en concours Equestre.
- TENNIS : Tour à tour éducatrice fédérale, juge-arbitre inter clubs de la Ligue de Guyenne, Georgie s'investit au sein du club de Tennis de ST CYPRIEN de 1985 à 1990.
- TIR : Sarladaise à l'époque elle prend part aux activités du club de SARLAT TIR PERIGORD NOIR de 2007 à 2011. ATS en 2011-2012 elle rejoindra la Société de TIR du PERIGORD (PERIGUEUX). Elle participera de manière assidue à la pratique et aux compétitions.
- COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA DORDOGNE : Son dévouement, elle l'exercera également au sein du CDOS24. Elue de 2004 à 2020, elle a continué à participer comme cooptée aux activités du CDOS. Membre de diverses commissions, comme la commission d'organisation des Eclats du Sport ou celle de la féminisation, elle assiste avec assiduité à l'ensemble des travaux du Conseil d'Administration. Son Président Claude GAILLARD fait part de sa vive émotion et adresse ses plus sincères condoléances à Grégoire son fils.
- COMITE DES MEDAILLES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : Elle incorpore le Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse et des Sport en 1990 devient secrétaire adjoint en 1991, puis Vice-présidente et Vice-présidente déléguée de 1992 à 1996. Elue Présidente en 1997, elle le restera jusqu'en 2012, puis Vice-présidente déléguée. Le CDMJSEA Dordogne lui a décerné le titre de Présidente d'honneur en remerciement de son action. Parallèlement à sa mission de Présidente, elle sera membre du comité fédéral puis Vice-présidente à la Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse et des Sports.
- DISTINCTIONS : Bien évidemment, elle obtiendra tout au long de son périple bénévole, l'ensemble des plus hautes distinctions honorifiques départementales, régionales ou nationales. Décorée de l'Ordre National du Mérite depuis 2005, elle est membre de l'association des membres de l'Ordre National du Mérite.
- FONCTIONS ELECTIVES : Madame Georgie GERY a été élue Conseillère Municipale à la ville de SARLAT de 2001 à 2007 et sera représentante de la municipalité auprès de l'ANDES. Je terminerai mes propos et cela à titre personnel pour vous dire que j'ai eu l'honneur de côtoyer une personne remarquable et élégante, une personne de conviction et d'engagement reconnue par ses pairs et respectée pour ses conseils et sa connaissance du monde associatif et sportif. Son action en faveur du sport féminin a toujours été au centre de ses préoccupations. J'associe à mes propos l'ensemble du CDOS et son président Claude GAILLARD particulièrement touchés et émus par la perte d'une amie. La Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement Associatif et son président honoraire Jean GALLIOZ vous adressent leurs plus sincères condoléances que je vous retransmets : « Cher Président, Très ému par la douloureuse nouvelle du décès de Georgie; Membre du Comité directeur national durant de nombreuses années, j'ai pu apprécier sa gentillesse et sa disponibilité. Georgie était une amie fidèle que je n'oublierai pas. » *Ma chère Georgie, cela est avec une grande peine que je te dis au revoir... F.MONTAGUT*

Assemblée générale 2020 : Coursac le 17 octobre

Repoussée en raison de la crise sanitaire, le Comité départemental des médaillés de al jeunesse des sports et de l'engagement associatif a tenu son assemblée générale le samedi 17 octobre 2020 à Coursac en présence de M. Pascal PROTANO Maire de Coursac et Conseiller départemental, de Madame Perrine MORAND Première adjointe chargée des associations, de M. Claude GAILLARD Président du Comité départemental Olympique et sportif, de M. Michel LORIMEY Président du Comité départemental de gymnastique. Plusieurs membres du conseil municipal étaient présents à la plus grande satisfaction du CDMJSEA 24. Les travaux de cette assemblée se déroulés à la satisfaction générale comme peut en témoigner l'unanimité des votes d'approbation.

A l'issue de cette assemblée générale, une cérémonie de remise de trophées du bénévolat a eu lieu devant une nombreuse assistance présidée par M. Pascal PROTANO Maire.



Cette remise a concerné Madame Christine GAUME, Monsieur Olivier LESUR et Madame Martine THIBault bénévoles de la commune de Coursac.

M. Francis MONTAGUT Président du CDMJSEA Dordogne a remis le trophée et le diplôme à Monsieur Patrick MATTENET Ancien président du district de Football de la Dordogne.

Ensuite, une remise des plaquettes départementales FFMJSEA a suivi pour Monsieur André LUC Membre du comité directeur CDMJSEA plaquette remise par Mme Nathalie CIPERRE Secrétaire générale CDMJSEA, pour Monsieur Paul CIALTI Membre du comité directeur CDMJSEA chargé du partenariat plaquette remise par Mme Simone MATIGNON Vice-présidente CDMJSEA,

pour Monsieur Delfim DA SILVA Membre du comité directeur CDMJSEA Plaquette remise par M. Jean-Claude BOUDY Trésorier général CDMJSEA, pour Monsieur Frédéric GONTIER Membre du comité directeur CDMJSEA – responsable cercle des médaillés de Bergerac. Président du comité bergeracois du souvenir français, plaquette remise par Francis MONTAGUT Président CDMJSEA. Une petite surprise a été réservée à Joël LARIVIERE Correspondant Sud-Ouest avec une médaille du CDMJSEA Dordogne pour sa fidèle présence à chacune des réunions.

Annulation cérémonie officielle de remise médailles

Traditionnellement prévue début décembre, cette cérémonie n'aura pas lieu cette année.

Habituellement, cette cérémonie très prisée par le monde associatif se tenait lors de la journée mondiale du bénévolat.



En raison de la situation sanitaire que connaît notre pays actuellement, M. Frédéric PERISSAT Préfet a décidé d'annuler cette journée.

Les récipiendaires pourront prendre contact avec la direction départementale de la cohésion sociale et de protection des populations (DDCSP) afin de récupérer leur médaille ministérielle munis de leur diplôme.

Afin de pallier cette annulation, le comité départemental se propose - si le récipiendaire le souhaite - d'organiser une cérémonie de remise suivant les précautions liées à cette pandémie sur le lieu choisi par lui-même.

Pour cela, vous avez la possibilité de prendre contact via le site internet : <https://cdmjseadordogne.fr/contactez-nous>.

Cérémonie des Voeux 2020 et remise trophée du bénévolat à Coursac



Repoussée en raison de la crise sanitaire, le Comité départemental des médaillés de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif a tenu son assemblée générale le samedi 17 octobre 2020 à Coursac en présence de M. Pascal PROTANO Maire de Coursac et Conseiller départemental, de Madame Perrine MORAND Première adjointe chargée des associations, de M. Claude GAILLARD Président du Comité départemental Olympique et sportif, de M. Michel LORIMEY Président du Comité départemental de gymnastique. Plusieurs membres du conseil municipal étaient présents à la plus grande satisfaction du CDMJSEA 24. Les travaux de cette assemblée se déroulés à la satisfaction générale comme peut en témoigner l'unanimité des votes d'approbation. A l'issue de cette assemblée générale, une cérémonie de remise

de trophées du bénévolat a eu lieu devant une nombreuse assistance présidée par M. Pascal PROTANO Maire. Cette remise a concerné Madame Christine GAUME, Monsieur Olivier LESUR et Madame Martine THIBAUT bénévoles de la commune de Coursac.

M. Francis MONTAGUT Président du CDMJSEA Dordogne a remis le trophée et le diplôme à Monsieur Patrick MATTENET Ancien président du district de Football de la Dordogne.

Ensuite, une remise des plaquettes départementales FFMJSEA a suivi pour Monsieur André LUC Membre du comité directeur CDMJSEA plaquette remise par Mme Nathalie CIPIERRE Secrétaire générale CDMJSEA, pour Monsieur Paul CIALTI Membre du comité directeur CDMJSEA chargé du partenariat plaquette remise par Mme Simone MATIGNON Vice-présidente CDMJSEA, pour Monsieur Delfim DA SILVA Membre du comité directeur CDMJSEA Plaquette remise par M. Jean-Claude BOUDY Trésorier général CDMJSEA, pour Monsieur Frédéric GONTIER Membre du comité directeur CDMJSEA – responsable cercle des médaillés de Bergerac. Président du comité bergeracois du souvenir français, plaquette remise par Francis MONTAGUT Président CDMJSEA.

Une petite surprise a été réservée à Joël LARIVIERE Correspondant Sud-Ouest avec une médaille du CDMJSEA Dordogne pour sa fidèle présence à chacune des réunions.

Un vin d'honneur et un buffet très apprécié ont clôturé cette matinée très agréable. Le traditionnel repas a été pris à la Vieille Auberge de Coursac à la grande satisfaction de tous les participants.

Périgueux : Christian LAFFORGUE et Daniel ANNE médaillés de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif



A l'issue de l'assemblée générale électorale, une agréable et sympathique cérémonie a clôturé ces travaux pendant lesquels l'élection à l'unanimité de M. Claude FOUCHERE à la présidence du CODEP en remplacement de Mme Claude-Hélène YVARD GUERMPOPPEZ élue de son côté au comité directeur fédéral de la Fédération Française de Cyclotourisme en qualité de Secrétaire générale.

Le président MONTAGUT a donc remis la médaille d'argent à M. Christian LAFFORGUE de Bergerac ancien président du club cyclotourisme Périgord pourpre Evasion au titre de la promotion du 14 juillet 2020.

Par arrêté préfectoral du 1er janvier 2020, M. Frédéric PERISSAT Préfet de la Dordogne a promu M. Daniel ANNE à la médaille de bronze.

M. Daniel ANNE recevra cette médaille lors de la prochaine réunion du club LES ENFANTS DE FRANCE de BERGERAC présidé par lui-même. Cette remise sera faite par le président MONTAGUT accompagné de M. Frédéric GONTIER Cercle des médaillés de Bergerac et de ses

membres.

P.S : Il est à noter que la remise officielle n'ayant pu se faire comme chaque année dans les grands salons de la préfecture sous la haute présidence de M. Frédéric PERISSAT Préfet en raison de la crise sanitaire, le président du comité départemental des Médaillés est à la disposition des récipiendaires des promotions des 1er janvier et 14 juillet 2020 pour une cérémonie à mettre en place conformément aux consignes gouvernementales liées au COVID-19.

Boulazac Isle Manoire : deux bénévoles honorés



L'engagement associatif mis à l'honneur : Francis DESAGE et Pascal FURELAUD médaillés de bronze au titre de la promotion du 14 juillet 2020. Le mercredi 17 février 2021, le président du Comité départemental de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif a décoré deux bénévoles associatifs locaux bien connus des Boulazacois.

Francis MONTAGUT a ainsi remis conformément à l'arrêté de M. Frédéric PERISSAT Préfet de la Dordogne au titre de la promotion du 14 juillet 2020 la médaille de bronze à Francis DESAGE et Pascal FURELAUD. Le premier récipiendaire est président des Amis de Barnabé, le second dirigeant du club de

football d'Atur. Cette distinction vient honorer le parcours de ces deux figures locales qui ne ménagent pas leur énergie au service de leurs adhérents et du dynamisme de la commune. Le Maire Jacques AUZOU et Serge RAYNAUD adjoint en charge des Sports, ont chaleureusement félicité les deux médaillés et salué « leurs actions, leur dévouement bénévole, au service du bien vivre ensemble de notre commune ».

P.S : Il est à noter que la remise officielle n'ayant pu se faire comme chaque année dans les grands salons de la préfecture sous la haute présidence de M. Frédéric PERISSAT Préfet en raison de la crise sanitaire, le président du comité départemental des Médaillés est à la disposition des récipiendaires des promotions des 1er janvier et 14 juillet 2020 pour une cérémonie à mettre en place conformément aux consignes gouvernementales liées au COVID-19.

CDOS : la parole à Claude Gaillard Président

L'espoir.

Depuis mars 2020 les associations sportives, à l'image des autres secteurs, vivent une situation rageante, frustrante, d'autant plus lorsqu'elle s'associe à l'absence de visibilité sur la possible reprise du sport.

Les sports de contact tout comme les sports de salle, ont été particulièrement impactés par les conditions sanitaires imposées par la pandémie mondiale. Notre département a perdu près de 10 000 licenciés, malgré tout, grâce à l'effort de nos bénévoles, dont je salue leurs mérites, la pratique en lieux sécurisés a pu se poursuivre.

Face à cette situation inédite, le sport a plus que jamais démontré et renforcé son rôle essentiel en matière de bien-être physique et de lien social indispensable à notre société.

Les valeurs de l'Olympisme doivent aidées à la reprise pour espérer un retour à la normale, en effet ses vertus dans le domaine de l'Excellence, de l'Amitié, du Respect doivent permettre une relance de nos sportifs dans leur passion.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Dordogne entend contribuer activement à la reprise tant attendue par la mise en place de colloques, de formations, d'animations pour aider tous les sportifs à s'engager avec volontarisme et détermination à reprendre les compétitions.



Les Comités départementaux peuvent faire confiance au CDOS 24 et à la nouvelle équipe que je préside avec plaisir depuis quatre mandats pour leur apporter le soutien dans leurs démarches.

La reconnaissance du bénévolat n'est plus à démontrer et avec révérence je souhaite la retrouver au travers des récompenses honorifiques de la jeunesse et des sports.

Vive Les associations sportives, que les compétitions reprennent !

Claude GAILLARD

Gymnastique : Les bénévoles des Enfants de la Dordogne à l'honneur

Trois dirigeants de l'association Les Enfants de la Dordogne ont été récompensés

Boulazac Isle Manoire : les bénévoles de la gymnastique mis à l'honneur

Samedi 6 mars 2021, le club de gymnastique de Boulazac a réuni son comité directeur et à l'issue de cette réunion de travail, une cérémonie de remise de médailles ministérielles a été organisée sous l'égide du comité départemental des médaillés de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif présidé par Francis MONTAGUT également président du club en présence de Michel LORIMEY Président du comité départemental de gymnastique et de Bernard-Henri SUBERBERE ancien président du club et toujours membre du comité directeur des Enfants de la Dordogne.



- Madame Pauline FLOUREZ trésorière du club a reçu la médaille d'argent de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif.

- Madame Isabelle SEGUIN secrétaire générale du club a reçu la médaille de bronze de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif

- Monsieur Eric ROBERT membre du comité et responsable de commission a reçu la médaille de bronze de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif.

Cette cérémonie réduite en raison des directives liées à la COVID a été organisée en raison de l'annulation de la cérémonie officielle présidée par M. Frédéric PERISSAT Préfet de la Dordogne.

Souhaitons que les prochaines promotions soient remises en préfecture comme chaque année.

Trélissac : Un couple de bénévoles récompensé

Lundi 08 mars 2021, une agréable et conviviale cérémonie s'est déroulée salle du conseil municipal.

En présence de M. Francis COLBAC maire de Trélissac de M. Francis CHRISTMANN adjoint au maire chargé des sports, le président du comité départemental a procédé à la remise officielle de la médaille de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif échelon bronze à M. Laurent HIVERT Président du club de judo et à Mme Martine HIVERT secrétaire du club.



Très heureux de participer à cette cérémonie, Francis MONTAGUT a tenu à féliciter ces deux récipiendaires pour leur action bénévole au sein du Judo Club Trélissac mais également pour leur participation à la vie associative de la commune. Il a tenu à souligner une fois de plus l'importance de l'engagement associatif au sein de notre société.

L'investissement des bénévoles est une ressource essentielle pour la bonne marche de nos associations.

Photo de Gauche à droite : F. COLBAC - L. HIVERT - M. HIVERT - F. MONTAGUT - F. CHRISTMANN

Saint Capraise de Lalinde: Remise de médailles et lettre de félicitations



Samedi 13 mars 2021, le Souvenir Français de Bergerac et le Comité des Médailles Jeunesse Sports et Engagement Associatif ont organisé une cérémonie de remise de médailles de bronze et de lettre de félicitations.

Grâce à l'excellent accueil de la commune de SAINT CAPRAISE DE LALINDE et de son maire M. Laurent PEREA avec la mise à disposition de la salle des fêtes, cette agréable matinée a réuni une quinzaine de personnes toutes respectueuses des mesures liées à la pandémie.

Accompagné par Mme Nathalie CIPIERRE Secrétaire générale, le président Francis MONTAGUT a remis la médaille de bronze à M. Marc VINÇOTTE, M. Michel EYMERY, M. Alphonse VANDENABEELLE ainsi que la lettre de félicitations à M. Adam NICOLAS après une lecture des mérites de chacun faite par M. Frédéric GONTIER Président du Souvenir Français de Bergerac et membre de notre comité directeur.

A cette occasion, il a tenu à remercier tout particulièrement le Souvenir Français de Bergerac et son président pour l'excellente collaboration entre nos deux associations.

A l'issue de cette cérémonie, toutes les personnes se sont quittées en se promettant de se revoir le plus tôt possible dans des conditions plus favorables dès la situation sanitaire le permettra.

Médaille d'or d'argent de Bronze et lettre de félicitations du 1er Janvier 2021

Médaille d'Or de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif :

Mme. LORIMEY Danièle Gymnastique

M. LORIMEY Michel Gymnastique



Médaille d'Argent de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif :

M. CADET Michel Athlétisme



Nos plus sincères et chaleureuses félicitations à tous et à toutes ces récipiendaires !...



Razac sur l'Isle : Remise de médaille à M. Jean-Guy NASSEYS

Une belle surprise a été réservée à son président d'honneur par le club de football lors d'un entraînement par une belle journée ensoleillée.



Le président Francis MONTAGUT s'est rendu au stade municipal afin d'honorer Jean-Guy NASSEYS président d'honneur du club de football en présence de M. Jean PARVAUD maire de Razac sur l'isle, de Mme Stéphanie LASCAUD Maire adjointe déléguée Enfance jeunesse et éducation, de M. Richard PRUNAC Maire adjoint délégué association sport culture et patrimoine, de M. Grégory HARDY président du club de football Les Aiglons Razacois , de M. Jean-Pierre LAMBERT Vice-président du club, de M. Paul CIALTI Membre du Comité directeur du CDMJSEA Dordogne et membre du club.

A l'issue de l'entraînement, les jeunes joueurs ont entourés le récipiendaire afin de lui prouver toute leur gratitude pour son action au sein du club et cela depuis de nombreuses années.

Après une éloge prononcée par M. Jean PARVAUD Maire, le récipiendaire a reçu donc sa médaille devant une assemblée respectueuse des mesures sanitaires.

Cette sympathique cérémonie s'est déroulée sur le terrain de football après un entraînement à la grande surprise de M. Jean-Guy NASSEYS accompagné par son épouse mise dans la confiance pour cette occasion.

Toutes les précautions ont été prises lors de cette remise et tous les participants ont pu dire leur satisfaction pour cette agréable cérémonie adaptée à la situation sanitaire.

22 et 23 juin : Journée olympique

A l'initiative du Comité International olympique, la Journée olympique est célébrée partout dans le monde chaque 23 juin.

A 5 ans des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, et afin de mettre l'énergie des Jeux au bénéfice de tous en préparant collectivement ce rendez-vous, le Ministère des Sports, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (Paris 2024) proposent un week-end dédié au sport et à l'Olympisme, partout en France, les 22 et 23 juin 2019.

La Journée olympique et paralympique se déroule chaque année le 23 juin. Plus qu'une manifestation sportive, cette journée est organisée pour promouvoir dans le monde entier les valeurs olympiques sur la base des trois piliers "bouger, apprendre et découvrir".



Près de 600 événements se tiendront près de chez vous, à l'initiative des collectivités et du mouvement sportif.

Venez-nous rejoindre les 22 et 23 juin prochain, afin de fêter le sport et partager ses valeurs !

Des actions dédiées au public scolaire permettront de mobiliser plus spécifiquement la jeunesse et la Génération 2024 dans le cadre de cette opération.

Notre partenaire : Conseil départemental de la Dordogne

Un grand merci à notre partenaire pour son soutien



*Préfecture de la Dordogne—Direction Départementale de la
Cohésion Sociale et des la Protection des Populations*



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nos fidèles partenaires :

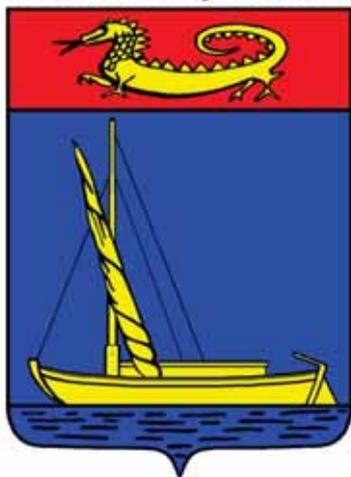
Mairie de COURSAC



Coursac
en Périgord

Mairie de SAINT CAPRAISE DE LALINDE

SAINT-CAPRAISE



Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement Associatif de la Dordogne

Maison des sports
46, rue Kléber 24000 PERIGUEUX
Téléphone : 05.53.45.51.14
Mairie de COURSAC —Réunions.
Messagerie : cdmjs24@free.fr
Contact rédaction : 07.82.69.60.87
ISSN 2649-230X (imprimé)
ISSN 2780-3902 (en ligne)

Site fédéral : www.ffmjs.fr



Notre site internet :

<https://cdmjseadordogne.fr/>

Le truc du médaillé « bricoleur » !....

Le bricolage est une passion pour certains alors que pour d'autres, c'est plus une nécessité ou une solution de dépannage à un problème quelconque. Mais on ne devient pas bricoleur du jour au lendemain ! Comme la couture, cela s'apprend petit à petit tout en s'exerçant. Et il existe bien sûr des astuces pour vous faciliter la vie !...

Alors pour tous les bricoleurs débutants ou même confirmés, découvrez 11 trucs et astuces vraiment pratiques.

Un porte-pinceau fait maison

- Pour faire tenir vos pinceaux de peinture, rien de mieux qu'un petit morceau de nouille de piscine accroché à votre bac d'eau ! ...

Il vous suffit alors de créer des fentes assez grandes pour y placer vos pinceaux.

Source : <https://desidees.net/11-trucs-astuces-bricoleurs-debutants/>

